

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 17 AVRIL 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf **le dix-sept avril** le Conseil municipal de la commune **d'EXCIDEUIL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme SEDAN Annie, Maire,**

Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2019

PRÉSENTS : M. BUFFAT, Mme BOUKHALO, Mme COURNU, M. VAUGRENARD, Mme DENYS, M LE GOANVIC, M. BOSSAVY, M MAGNOU, Mme PEYTOUR,

ABSENTS : M NAUD, Mme CHAUMONT, M. TICHET, Mme LACOSTE, Mme HOTTIAUX.

PROCURATIONS : Mme CHAUMONT à M. PEYTOUR
M. NAUD à Mme BOUKHALO
M. TICHET à M. BUFFAT
Mme HOTTIAUX à Mme COURNU

SECRETARE DE SÉANCE : M.BOSSAVY

Adoption du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 6 février 2019, à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE 2019

Madame COURNU présente les comptes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Il résulte des comptes :

Section de Fonctionnement

Recettes	1 281 071.16
Dépenses	1 361 230.13
Résultat de Fonctionnement déficitaire	- 80 158.97

Section d'Investissement

Recettes	388 848.86
Dépenses	542 604.21
Résultat d'Investissement déficitaire	- 153 755.35

Résultat de clôture de l'exercice précédent

Fonctionnement	411 465.80
Investissement	0.00

Le résultat de clôture est donc le suivant :

Fonctionnement	331 306.83	Résultat à affecter
----------------	------------	----------------------------

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 17 AVRIL 2019

PROCES VERBAL

Investissement - 153 755.35

Restes à Réaliser

Recettes d'Investissement	170 366.40
Dépenses d'Investissement	76 621.46
Solde	93 744.94

Le besoin de financement de la section d'investissement est par conséquent de **60 010.41 €**

La Présidente demande à M. BOSSAVY, doyen d'âge, de présider les opérations de vote du compte administratif et quitte la salle.

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire rejoint l'assemblée et remercie M. BOSSAVY d'avoir assuré la présidence.

Affectation du résultat

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018

271 296.42 € sont affectés à la section de fonctionnement.
60 010.41 € sont affectée à la section d'investissement

Adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion de ce service, dressé par Monsieur BANCHEREAU et en concordance avec le compte administratif est adopté à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2019

Madame le Maire explique que l'extension de la CCPL s'accompagne d'un passage en fiscalité mixte pour les communes de l'ancienne CCCRP. Par conséquent, la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, TASCOM...) est désormais perçue par l'EPCI.

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du Budget Primitif 2019 il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.29 %
- Taxe foncière (bâti) : 25.15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 86.43 %

Adoption à l'unanimité

PROCES VERBAL

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes en ce qui concerne la section de fonctionnement à 1 557 794 € dont 168 611.42 € pour virement à la section d'investissement.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'investissement à 558 193 €

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2019.

Mis aux voix, le budget est voté à l'unanimité.

RECRUTEMENT EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil municipal a décidé du recrutement direct de quatre agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité – piscine municipale - pour une période de 3 mois allant du 1^{er} juin au 31 août 2019 inclus ;

- Un agent assurera des fonctions de Maitre-Nageur Sauveteur pour une durée hebdomadaire de service de 36 heures du 1^{er} juin au 31 août 2019.

- Un agent assurera l'accueil pour une durée hebdomadaire de 20 heures du 1^{er} au 30 juin 2019

- Un agent assurera l'accueil pour une durée hebdomadaire de 36 heures du 1^{er} au 31 juillet 2019.

- Un agent assurera l'accueil pour une durée hebdomadaire de 36 heures du 1^{er} au 31 août 2019.

Adoption à l'unanimité

MODIFICATION BAIL EMPHYTEOTIQUE PARCELLES AE 77 ET 81

Ces parcelles, situées allées Dujarric de la Rivière, abritent le lotissement comportant 15 logements individuels loués par DORDOGNE HABITAT.

Suite au bornage contradictoire de la parcelle voisine, Dordogne Habitat s'est aperçu que la clôture mitoyenne ne respectait pas la limite de parcelle.

En outre, la commune et Dordogne Habitat ont convenu à ce qu'un découpage de notre parcelle soit réalisé pour sortir les espaces verts non clos et la voirie du bail emphytéotique

Par conséquent, le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du bail emphytéotique conclu le 23/09/1986 avec Dordogne Habitat en ce sens.

PROCES VERBAL

**RETROCESSION VOIRIE ET ESPACES VERTS A LA COMMUNE
D'EXCIDEUIL Le Pontilloux PARCELLE AE n°75**

Dordogne Habitat est propriétaire de la parcelle sise au Pontillou abritant l'immeuble collectif de 12 logements.

La voirie et les espaces verts ont été rétrocédés à la commune d'Excideuil.

La parcelle cadastrée section AE numéro 18 a donc été découpée en deux :

- La parcelle AE 74 pour l'emprise de l'immeuble, d'une contenance de 384 m² ;
- La parcelle AE 75 pour les espaces verts et la voirie, d'une contenance de 1688m².

Une indemnité de 3 000 € pour la remise en état d'un mur de soutènement de la parcelle AE numéro 75 donnant sur les parcelles voisines cadastrées section AE numéro 19 et 20 a été attribuée à la commune par Dordogne Habitat.

Adoption à l'unanimité

DEMANDE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE 2019 – Sécurisation cour de l'école élémentaire

Une subvention de l'Etat a été attribuée en 2017, pour un montant de 10.420 €, pour réfection du revêtement de la cour de l'école élémentaire.

Il s'avère que de nombreux réseaux non conformes et obsolètes traversent la cour nécessitant d'importants travaux complémentaires et préparatoires.

Des subventions sont demandées :

- 18.174,69 € auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire 2019.

Adoption à l'unanimité

MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE BATIMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal du projet de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord envisageant de réhabiliter la bibliothèque d'Excideuil en médiathèque.

La future médiathèque, dont la compétence relève de la communauté de communes occupera la totalité du rez de chaussée de l'immeuble « ancien collège » comprenant l'étage et des combles.

Dans le cadre du transfert d'équipements la commune met à disposition le rez de chaussée du bâtiment à la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord.

Madame PEYTOUR Sylvie de prend pas part au vote.

PROCES VERBAL

Adoption à l'unanimité à l'unanimité des votants

DEMANDE DE REPORT DU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMPETENCE EAU

La loi NOTRe prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence eau au 1er janvier 2020. La Loi n°2018-702 du 3 août 2018 est venue assouplir cette disposition en prévoyant la possibilité de reporter la date de prise de la compétence « eau » au 1er janvier 2026, si 25% des communes représentant 20% de la population au minimum en font la demande avant le 1er juillet.

Madame Sylvie PEYTOUR ne prend pas part au vote.

La commune d'EXCIDEUIL, considérant qu'il est nécessaire de disposer de temps pour mieux organiser ce transfert **s'oppose** à l'unanimité des membres votants au transfert de la compétence eau à la Communauté de communes au 1er janvier 2020.

MOTION POUR LA REPRISE DES TRAVAUX DE LA DEVIATION DE BEYNAC

Madame le Maire expose :

Rappelant que depuis plusieurs décennies, le Département a entrepris l'aménagement progressif de la Voie de la Vallée de la Dordogne. Ce projet d'ensemble qui vise à améliorer les conditions de circulation dans la Vallée de la Dordogne entre Libourne (33) et Souillac (46) s'inscrit dans une volonté politique de désenclavement permettant le développement économique et touristique du Département.

Rappelant l'utilité publique de ce projet déclaré le 26 décembre 2001.

Rappelant les avis favorables des trois instances consultatives :

- la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) du 13 décembre 2016,
- le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) des 20 mars et 18 juillet 2017,
- le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 22 décembre 2017.

Rappelant l'arrêté préfectoral autorisant les travaux du contournement de Beynac du 29 janvier 2018

Rappelant la décision de justice du 9 avril 2019 d'annuler l'arrêté préfectoral autorisant les travaux alors que le chantier est en cours et que 15 millions d'euros ont déjà été investis.

Considérant que le projet qui poursuit un objectif d'aménagement du territoire, vise notamment à résoudre :

- Les multiples problèmes de sécurité dans les traversées des bourgs notamment par la juxtaposition des multiples fonctions de la route départementale (transit, échanges, dessertes locales), auxquelles s'ajoutent les caractéristiques techniques réduites de la route, rendant la cohabitation entre les différents usages (cycles, motos, véhicules légers, poids-lourds, ...) difficile et insécure ;

PROCES VERBAL

- À améliorer le cadre de vie des habitants par la réduction des risques sur leur santé, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des impacts sonores ;

Déplorant, alors que toutes les mesures ont été prises et acceptées, que l'on oppose développement économique et développement durable. Au contraire, les deux vont de pair pour ne pas faire du Périgord un territoire sous cloche condamné à voir disparaître les unes après les autres ses entreprises, ses écoles, ses crèches...

LA COMMUNE D'EXCIDEUIL, par 12 voix pour et 2 Abstentions (Mmes DENYS ET BOUKHALO),

Constata que de plus en plus de chefs d'entreprise dans notre département, témoignent des difficultés d'approvisionnement ou bien d'exportation qu'ils rencontrent à cause des problèmes d'accessibilité routière.

Affirme que développement économique et social de la Dordogne ne pourra se faire sans désenclavement ferroviaire, routier, aérien ou numérique.

Réaffirme qu'il s'agit là d'un projet de protection du patrimoine, de la vallée de la Dordogne, d'un projet qui au final améliorera la situation en matière de biodiversité. Il améliorera la sécurité routière et la fluidité du trafic sur la voie de la vallée et permettra la mise en place d'une voie verte en site propre longeant la rivière.

S'indigne, alors que de nombreux Périgourdins ont du mal à boucler leurs fins de mois et au moment où le mouvement des gilets jaunes vient souligner la nécessité de mieux utiliser l'argent public, que l'on puisse être contraint de « jeter à l'eau » 30 millions d'euros. 15 millions d'euros ont déjà été engagés.

Condamne le déni de notre processus démocratique pourtant parfaitement respecté et le non-respect de la majorité des élus locaux jugés incapable de décider pour leurs territoires.

Considère, face à un jugement qui par ailleurs accentue le déséquilibre économique des territoires amorcé depuis quelques années, qu'il existe une impérieuse nécessité de réaliser le projet.

QUESTIONS DIVERSES

Madame SEDAN informe :

Rendez-vous avec le regroupement postal et le responsable du centre de Preyssac d'Excideuil au sujet d'une recherche de local pour les poses déjeuners des facteurs.

Une pétition émanant de syndicats de facteurs est arrivée en mairie concernant les nouvelles conditions de travail ne satisfaisant pas les principaux intéressés.

Madame RIGHI, proviseure du lycée, a écrit à tous les parents des lycéens pour les informer d'incivilités faites par certains élèves dans la ville.

A la rentrée scolaire prochaine, deux garderies périscolaires seront mises en place à Excideuil et Saint Médard d'Excideuil.

Les commémorations des 28 avril et 8 mai auront lieu au monument aux morts à 11 heures.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 17 AVRIL 2019

PROCES VERBAL

Rencontre avec Monsieur CHARPENTIER, chef de l'unité d'aménagement de Terrasson, au sujet de panneaux de signalisations concernant les institutions de santé qui vont être installés sur la commune.

Remerciements de Monsieur LAFAYE pour le PASS « concert au château » qui lui a été offert par des conseillers municipaux pour son départ à la retraite.

Les travaux de reprofilage pour modifier le sens de la pente en haut de la rue de la République vont être réalisés par la communauté de communes.

Monsieur BUFFAT informe :

Le comité départemental de spéléologie a été reconnu comme partenaire par le SMDE dans le cadre de la sécurisation de la ressource de Glane et par extension sur les ressources souterraines du Département.